

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

10 KM DES HERBIERS

LES HERBIERS I VENDÉE

4^{ÈME} ÉDITION

RÈGLEMENT 2026

VERSION 02/07/2026

UNE ORGANISATION





ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Herbiers organise le **dimanche 20 septembre 2026**, en partenariat avec l'ABV Les Herbiers (Club d'athlétisme Athlé Bocage Vendée Les Herbiers), le **10 KM DES HERBIERS**.

Le 10 Km des Herbiers, mesuré FFA, **est qualitatif pour le Championnat de France 2026**.

Au programme :

- 9h00 : Course de 5 Km « 5 Km en folie » Course fun et décalée (déguisement autorisé)
- 10h00 : Course « 10 Km des Herbiers »
- 11h45 : Course Enfants N°1
- 12h15 : Course Enfants N°2
- 12h30 : Course Enfants N°3

Site internet : <https://www.10kmdesherbiers.fr/>

Contact par mail : Gaetan.LEBRETON@sdis-vendee.fr

Contact téléphone : Mr LEBRETON Gaëtan 06 63 57 73 01 ou Mr BABIN Maximilien 06 61 98 19 22

Prestataire inscriptions et chronométrage : TIME PULSE

Règlement FFA Manifestations Running 2026 : https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2026.pdf

ARTICLE 2 : COURSES

Les courses des 5 et 10 km sont ouvertes à tous les coureurs, licencié(e)s et non-licencié(e)s à partir de la catégorie Minime (pour le 5 Km), Cadet (pour le 10 Km des Herbiers).

Catégories d'âge (à compter du 1er septembre 2026)

CATÉGORIES	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE	5 KM	10 KM
Masters	MA	1992 et avant	Oui	Oui
Séniors	SE	1993 à 2004	Oui	Oui
Espoirs	ES	2005 à 2007	Oui	Oui
Juniors	JU	2008 et 2009	Oui	Oui
Cadets	CA	2010 et 2011	Oui	Oui
Minimes	MI	2012 et 2013	Oui	Non

• **Course de 5 Kms (« 5 km en folie » : course fun et décalée (déguisements autorisés)**

Départ : 9h00 du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers des Herbiers

Tarif en ligne : 7 euros pour les Licenciés FFA et 9 euros pour les non licenciés

Tarif sur place : 14 euros pour les Licenciés FFA et 16 euros pour les non licenciés

Parcours : 1 boucle de 5 kms

Course limitée à 500 coureurs

• **Course « 10 Km des Herbiers »**

Départ : 10h00 du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers des Herbiers

Tarif en ligne: 12 euros pour les Licenciés FFA et 14 euros pour les non licenciés

Tarif sur place : 18 euros pour les Licenciés FFA et 20 euros pour les non licenciés

Parcours : 2 boucles de 5 kms

Course limitée à 700 coureurs



- **Course Enfants N°1 (nés en 2018-2019-2020)**

Catégorie : Eveil athlétique

Tarif : **GRATUIT**

Départ : 11h45 du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers des Herbiers

Distance : 800 mètres (1 boucle)

- **Course Enfants N°2 (nés en 2016-2017)**

Catégorie : Poussins

Tarif : **GRATUIT**

Départ : 12h00 du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers des Herbiers

Distance : 1400 mètres (1 boucle)

- **Course Enfants N°3 (nés en 2014-2015)**

Catégorie : Benjamins

Tarif : **GRATUIT**

Départ : 12h15 du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers des Herbiers

Distance : 2200 mètres (2 boucles)

ARTICLE 3 : CERTIFICAT MÉDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

Courses 5 et 10 Kms

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **Pour les majeurs licenciés** d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- **Pour les majeurs non-licenciés** d'un **Passeport de Prévention Santé (valable 1 an)**. Parcours de Prévention Santé téléchargeable sur le site : <https://pps.athle.fr/>

- Pour les **mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

En résumé :

Majeurs : Licence Athlétisme FFA ou Parcours de Prévention Santé.

Mineurs : Licence Athlétisme FFA ou Questionnaire médical de Santé ou Certificat médical (moins de 6 mois) + Autorisation Parentale.



ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme **Time Pulse** jusqu'au vendredi 18 septembre 2026 (16h). Les licences Athlétisme FFA ou Parcours de Prévention Santé devront être envoyés avant cette date pour valider votre inscription.
- Possibilité de s'inscrire sur place (tarif majoré) avec présentation de la licence ou d'un justificatif Parcours de Prévention Santé.
- Un athlète mineur doit être inscrit par son tuteur légal.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Il sera possible de souscrire une assurance annulation sur le site Time Pulse.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.
- Aucune inscription ne sera prise par courrier, téléphone, mail...

ARTICLE 5 : PARTICIPATION DES ATHLÈTES EN SITUATION DE HANDICAP

- La participation des **joëlettes** et **fauteuils** (non équipés de pédaaliers) est autorisée.
- Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette et le nombre d'accompagnateurs est limité à 6.
- Il n'y aura pas de classement spécifique aux athlètes en situation de handicap.

ARTICLE 6 : RETRAIT ET PORT DES DOSSARDS

La carte d'identité est obligatoire lors du retrait des dossards pour le 5 Km et le 10 Km (avec la possibilité de le retirer par une tierce personne).

Le retrait des dossards s'effectuera:

- Samedi 19 septembre de 14h à 18h au magasin **Décathlon des Herbiers**.
- Dimanche 20 septembre (Jour de la Course) de 7h45 à 9h45 au **Centre de Secours**

Le dossard est un dossard avec puce intégrée.

Le port du dossard est obligatoire (pas de dossard, pas de classement). Il doit être visible et porté devant.

ARTICLE 7 : RÈGLES SPORTIVES

- **Aide aux coureurs** : tout accompagnateur, notamment à vélo ou tout autre moyen de locomotion, est interdit, sous peine de disqualification de l'athlète accompagné.
- Les coureurs sans dossard sont interdits sur le parcours.
- **Abandons** : vous signaler auprès de l'organisation ou du signaleur le plus proche.
- Les **animaux** sont interdits sur les courses.



ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Un Responsable Sécurité/Secours sera en charge du Dispositif Prévisionnel de Secours et des signaleurs en place sur tout le parcours. Il sera en liaison radio et/ou téléphonique avec tous les intervenants.

Pour garantir la sécurité de la manifestation sportive, les véhicules à moteur, les 2 roues seront interdits sur le parcours sauf ceux dûment mandatés et identifiés par l'organisation et équipés des dispositifs obligatoires.

A chaque carrefour, 1 **signaleur** (équipé de Gilet Haute Visibilité) minimum seront présents pour garantir votre sécurité tout au long du parcours.

La Gendarmerie Nationale assurera la sécurité de 2 carrefours (Avenue des Chauvières et Rue des Demoiselles).

ARTICLE 9 : SERVICE MÉDICAL

Le Service médical sera assuré par les **Sapeurs-Pompiers** avec une liaison radio ou téléphonique.

Il sera composé :

- D'un Véhicule Prompt Secours basé au Départ/Arrivée avec 4 Sapeurs-Pompiers dont 1 ISP (Infirmier sapeur-pompier). Véhicule mobile sur tout le parcours en cas de problème.
- D'un trinôme de secouristes (dont 1 ISP) équipé d'un sac Prompt Secours + DSA : placé au niveau d'un poste fixe dans la zone départ / arrivée.
- De signaleurs formés au 1ers Secours tout au long du parcours, en liaison téléphonique avec le responsable Service médical.
- D'un médecin présent au Poste de Secours (Docteur BOURREE Thomas)

ARTICLE 10 : CLASSEMENT, LOTS ET RÉCOMPENSES

Classements : Scratch et par catégorie pour le 5 et le 10 Kms.

Vous trouverez le classement en **LIVE** sur **Time Pulse** et par affichage papier sur le site de l'arrivée.

- **Lots** : 1 lot sera remis à chaque participant lors du retrait des dossards.
- **Récompenses** : Les récompenses seront remises sur le site d'arrivée. La présence des athlètes ou d'un représentant avec le dossard est obligatoire.
Pas de remise de récompenses en dehors du Jour de l'épreuve.
Récompenses aux 3 premières et 3 premiers du 5 Km (vers 11h30)
Récompenses aux 5 premières et 5 premiers du 10 Km (vers 12h00)
Médailles aux courses Enfants.

- **Primes** : des primes seront attribuées aux 3 premières et aux 3 premiers du 10 Kms

1er : 200 euros

2ème : 100 euros

3ème : 50 euros

En cas de **contrôle anti-dopage**, les primes seront versées à l'issue des résultats du contrôle.

ARTICLE 11 : SAS ÉLITES

- Un **SAS élite** sera mis en place pour les coureurs ayant déjà réalisé **moins de 35 min (hommes)** sur 10 km et **moins de 40 min (femmes)** sur 10 km.
- Une zone leur sera dédiée au départ.

ARTICLE 12 : LOGISTIQUE (PARKING, VESTIAIRES, DOUCHES, TOILETTES)

- **Parking** : possibilité de se garer autour du Centre de secours (rues adjacentes) et au niveau du Centre commercial Leclerc (situé à 500 mètres).
- **Vestiaires** : 2 vestiaires seront mis à disposition au niveau du Centre de secours et au niveau du Gymnase de la Demoiselle.
- **Douches** : des douches seront mises à disposition au niveau du Gymnase de la Demoiselle (situé à 500m)
- **Toilettes** : des toilettes seront mis à disposition au niveau du Départ/Arrivée et au niveau du Gymnase de la Demoiselle.

ARTICLE 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au 10 Km des Herbiers, le participant s'engage à respecter l'environnement et les routes empruntées. Il est interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur le parcours.

ARTICLE 14 : RAVITAILLEMENT

De l'eau sera disponible au départ et à l'arrivée de la boucle des 5 kms.

Si les conditions météorologiques (fortes chaleurs) le justifient, un poste supplémentaire de rafraîchissement sera installé au km 2.5 (et 7.5 kms pour le 10 kms).

A l'arrivée, les participants pourront profiter de boissons sucrées, fruits, chocolat, gâteaux...

ARTICLE 15 : ASSURANCE

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MMA.
- **Assurance Dommages Corporels** : sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par les garanties liées à l'assurance de leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 16 : DROIT À L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos ou vidéos réalisées au cours des différentes courses pour promouvoir sa manifestation. En s'inscrivant, les coureurs déclarent abandonner leur droit à l'image.

ARTICLE 17 : ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas d'annulation, toute inscription sera remboursée.

ARTICLE 18 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

De par son inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la compétition, et déclare l'accepter sans aucune restriction.